Ville de SAINT-JOSEPH

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE
19 AVR. 2023

EXTRAIT N°22/2023 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

Date de la convocation **:**
Le 28 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux	
En exercice	33
En début de séance :	
Présents	22
Procurations	1
Absents	5
Excusés	5
En cours de Séance :	
Présents	22
Procurations	1
Absents	5
Excusés	5

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, Mme CARIN Jocelyne, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. FERDINAND Thierry, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme MENCE Marielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel.

ABSENTS EXCUSES : M. CIDOLIT Bertrand (procuration à Mme CAVALIER-DOURE), M. BERNABE Cédric, M. ADELAIDE Michel, Mme RIERNY Sandrine, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS NON EXCUSES : Mme CARDOU Josiane, M. THELESTE Johan, M. ROSELET Jean-Christophe, M. DELPHIN Laurent, Mme FRANCOIS Francine.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), M. Stéphan GLANIOS

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. CRETINOIR Joël pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE AU JUMELAGE AVEC LA VILLE DE MONTCEAU-LES-MINES ET MISE EN MISSION D'UNE DELEGATION

Le Maire expose :

Pour rappel, le conseil municipal, par délibération du 12 décembre 2022, approuvait le jumelage de Saint-Joseph avec Montceau-les-Mines située en Saône-et-Loire sous l'impulsion de Madame Christiane MATHOS, originaire de Saint-Joseph, habitante et conseillère municipale de Montceau-les-Mines.

Ce jumelage devrait se concrétiser dans le cadre d'une convention gérée par un comité de jumelage composé de 08 élus, soit 04 élus désignés par chaque conseil municipal, dont la présidence annuelle sera alternativement assurée par chaque commune. Cette convention :

- S'inscrit dans le respect des valeurs de partage, de dialogue, de coopération, de solidarité et des principes républicains notamment de liberté, de démocratie, d'égalité, et de fraternité,
- Vise à encourager le développement et la réalisation de projets communs dans les domaines relevant de leurs compétences, la promotion touristique, le soutien à la création culturelle ainsi que l'organisation de rencontres entre jeunes, responsables d'associations, personnels municipaux et élus,

Il convient aujourd'hui de constituer une délégation composée de 4 élus pour participer au Festival Outre-Mer en Bourgogne qui se déroulera du 4 mai au 10 mai 2023. La signature de la convention de jumelage avec la ville de MONTCEAU LES MINES est prévue le 8 mai 2023, à l'occasion de ce festival.

Monsieur le Maire propose de constituer la délégation ainsi qu'il suit : M. Yann MONPLAISIR, Mme Sandrine CAVALIER- DOURE, Mme Danielle MARLIACY, M. Jean-Christophe ROSELET

.....

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **d'approuver** le déplacement à Montceau les Mines du 04 mai au 10 mai de la délégation composée de M. Yann MONPLAISIR, Mme Sandrine CAVALIER-DOURE, Mme Danielle MARLIACY, M. Jean-Christophe ROSELET pour signature de la convention de jumelage
- **d'approuver** la prise en charge par la ville de St Joseph des frais de transport et de bouche (Les frais d'hébergement, réceptions officielles, frais de visite de la ville sont pris en charge par la ville de Montceau les Mines)

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 11 avril 2023

COMMUNE DE SAINT JOSEPH MARTINIQUE

Pour le Maire, et par délégation
2ème Adjoint
Eliane MIÉVILLY

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le
Publié le